



SEANCE DU 2 FÉVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 2 février à dix-huit heures trente, le conseil communautaire Arize Lèze, s'est réuni au siège de la communauté, sous la présidence de Monsieur BERDOU Raymond, 1^{er} Vice Président

Date de convocation : 26/01/2023
Nombre de membres en exercice : 45
Nombre de membres présents : 37
Nombre de procurations : 3
Votes pour : 40
Votes contre : 0
Abstentions : 0

ETAIENT PRESENTS : VANDERSTRAETEN François, SARDA Manuel (Artigat), ANTOLINI Dominique (La Bastide de Besplas), CAMPS Frédéric, DUFOSSE Dominique (Les Bordes sur Arize), BAZY Jean-Marc (Camarade), COMMENGE Jean-Claude (Campagne sur Arize), SANS Jean-François (Le Carla Bayle), MOREAUD Rosine (Castéras), COURTIAL Anne (Castex), LECLERC Jean, COSTES Jean-Paul (Daumazan sur Arize), BUFFA Roger (Durfort), BUSATO Philippe (Fornex), ARNAUD Véronique, COUSTURE Eliane (Le Fossat), DEJEAN Jean-Paul (Gabre), HUART Valérie (Lanoux), GRANDET Véronique, LABORDE Jean, SACILOTTO Claudine, DEDIEU Alain, GILAMA Marie, CASTAGNE Dominique (Lézat sur Lèze), BORDALLO Ramon (Loubaut), BERDOU Raymond, MARTINEZ Rolande, ROUMAT Guy, SUPERY Jean-Marc (Le Mas-d'Azil), DESCUNS Lyliane (Méras), RUMEAU Colette (Monesple), GILLIOT Diane (Montfa), LASSALLE Yvon (Pailhès), ALBERO Elisabeth (Sainte-Suzanne), BOY Francis, MALBREIL Agnès (Saint-Ybars), CAUHAPE Jean-Louis (Sieuras)

ETAIENT ABSENTS : MILHORAT Laurent (Sabarat), FALLICO Gaëtano (Thouars sur Arize)

ETAIENT EXCUSES: PANIFOUS Laurent, CANTEGRIL Jean-Marc (Le Fossat), COURNEIL Jean-Claude, LLUIS Claude, BLANDINIÈRES Lydia (Lézat sur Lèze), JALOUX Philippe (Villeneuve du Latou)

PROCURATIONS: COURNEIL Jean-Claude à LABORDE Jean, LLUIS Claude à GRANDET Véronique, BLANDINIÈRES Lydia à SACILOTTO Claudine

SECRÉTAIRE DE SEANCE : VANDERSTRAETEN François

Délibération n° 2023-21 Mise en ligne à la date du retour du visa

Objet : Annulation de l'octroi de l'aide du dispositif Kawneer pour la SARL FUMECO LEZE

Monsieur le Vice-Président rappelle que suivant la procédure d'instruction dématérialisée, le comité technique d'engagement et le comité de pilotage ont accordé une aide de 3 000 € dans le cadre du dispositif Kawneer, à la SARL FUMECO LEZE, pour le recrutement d'un salarié en tant que Conducteur de pelles et chargeuses, au 5 janvier 2022.

Le premier règlement correspondant à 50% de l'aide a été effectué le 8 février 2022, par mandat administratif n°164. La SARL FUMECO LEZE nous a informés que le salarié a depuis quitté l'entreprise. Par conséquent, il convient d'annuler le versement du solde restant.

Le conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Vice-Président, après en avoir délibéré :

- annule le solde du montant de l'aide financière allouée à la SARL FUMECO LEZE pour un montant de 1 500 €
- réintègre le financement attribué sur ce dossier d'un montant de 1 500 € dans l'enveloppe globale du dispositif
- autorise Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce dossier

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,

François VANDERSTRAETEN

Le Vice-Président,

Raymond BERDOU